

CONVOCAATION

Il est adressé le 12 Mai 2025 une convocation aux conseillers municipaux pour la réunion du 20 Mai 2025 à 21H.

ORDRE DU JOUR

- Délibération Tarification Restaurant scolaire/accueil péri/pause méridienne
- Délibération Exonération Taxes FB Nouvelles entreprises
- Délibération Projet NOTUS
- Délibération RODP 2025
- Délibération Hausse du loyer commercial
- Délibération Création de poste Adjoint Animation Ppal 1^{ère} CI
- Informations et questions diverses

Le maire,

N° 2025/015

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2025

PRÉSENTS : MM LECOURT Didier, CHEVASSUT S, VILLETTE R, BALLEREAU É, TRISCOS D, LAMARCHE A, BORTOLUZZI R, MMES ANTUNEZ L, MAURIN M.

ABSENT : M. BALLON JR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Roger VILLETTE

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du 8 avril 2024 est adopté à l'unanimité. Monsieur le maire rajoute à l'ordre du jour une présentation des travaux réalisés sur les économies budgétaires et financières.

- DEL2024/016 TARIFICATION NOUVELLE REST SCOLAIRE/ACCUEIL PÉRI/ PAUSE MÉRIDIENNE

: Le Conseil Municipal décide qu'il y aura une augmentation sur les tarifs du restaurant scolaire (+4.7%) sur les deuxième et troisième tranches, la première étant plafonnée, de l'accueil périscolaire (+ 5 centimes) et de la pause méridienne (+ 5 centimes) :

RESTAURANT SCOLAIRE	2023	2025
Q. F. jusqu'à 900 €/mois	1 €	1 €
Q.F. de 901 à 1200 €/mois	2.60 €	2.70 €
Q.F. à partir de 1201 €/mois	3.10 €	3.25 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE		Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
De 0 à 700	Matin	0.45 €	0.50 €
	Soir	0.55 €	0.60 €
De 701 à 900	Matin	0.55 €	0.60 €
	Soir	0.65 €	0.70 €
À partir de 901	Matin	0.65 €	0.70 €
	Soir	0.75 €	0.80 €

Pause méridienne	2022	2025
Tranche 1 : quotient familial de 0 à 700	0,05 €	0,10 €
Tranche 2 : quotient familial de 701 à 900	0,10 €	0,15 €
Tranche 3 : quotient familial à partir de 901	0,15 €	0,20 €

Adopté à l'unanimité

- DEL2024/017 PROJET AGRIVOLTAÏQUE NOTUS : Après présentation en réunion publique le 19 mars 2025, le public présent reconnaît la possibilité d'une intégration de qualité pour ce projet. Le Conseil Municipal reste vigilant sur d'éventuels nouveaux projets et considère que ceux-ci se développent de manière anarchique sur le territoire. Le Conseil Municipal aurait préféré que l'éleveur dispose d'un bail d'occupation du terrain plutôt qu'être assimilé à un prestataire en charge de l'entretien du dessous des panneaux.

Vu l'absence de retour négatif en mairie et après débat, le Conseil Municipal décide à la majorité (une abstention) de soutenir ce projet.

- **DEL2024/018 RODP 2025** : Nous avons reçu un courrier du SDEEG concernant les infrastructures et réseaux de télécommunications électroniques. À l'échelle de St Hilaire de la Noaille, il est probable que les opérateurs Orange et SFR occupent une partie importante de notre domaine public et à ce titre, nous sommes parfaitement fondés à faire payer une redevance. Voici les montants plafonds des redevances dues pour l'année 2025 :

	ARTERES (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne téléphonie...)	AUTRES (cabine téléphonique, sous répartiteur) (€/m2)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	48,65	64,87	Non plafonné	32,44
Domaine public non routier communal	1 621,82	1 621,82	Non plafonné	1 045,18

Après discussion, le Conseil municipal est d'accord pour fixer le tarif plafond. Adoptée à l'unanimité.

- **DEL2024/019 HAUSSE DU LOYER COMMERCIAL** : Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courriel reçu par la trésorerie nous indiquant que le loyer commercial n'a pas été augmenté depuis janvier 2021. Monsieur le maire propose une hausse de 4.17 %, à savoir 750 € par mois au lieu de 720€. Didier TRISCOS se retire étant locataire du garage, voté à l'unanimité des membres présents.

- **EXONÉRATION TAXE FB NOUVELLES ENTREPRISES** : Monsieur le maire fait part au conseil municipal du modèle de délibération de la part de la CDC à propos de l'exonération des taxes FB des nouvelles entreprises de moins de 10 employées. Le conseil municipal vote contre à l'unanimité.

- **AVANCEMENT DE GRADE ADJOINT ANIMATION** : Monsieur le maire annonce au conseil municipal d'un tableau de promotion reçu par le CDG33 dans lequel Madame Sandrine SERRES est éligible au grade d'Adjoint Animation Principal 1^{ère} Classe. Pour cet avancement de grade, il est nécessaire de demander l'avis du CST pour la délibération du taux de promotion et les lignes directrices de gestion avant de créer le poste. Adopté à l'unanimité

- **PRÉSENTATION TRAVAUX SUR ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES** : Messieurs BALLEREAU et CHEVASSUT font part au conseil municipal de leurs travaux afin de réduire les dépenses sur certains points. Au vu du nombre conséquent de points abordés lors de cette réunion et de l'importance du sujet, il est préférable de remettre le résultat de cette étude à la prochaine réunion.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **ASSAINISSEMENT** : Le SIAEPA BDG a adressé un courrier pour le contrôle de la mise en conformité de l'assainissement non collectif desservant les bâtiments communaux. Un courrier réponse a été envoyé le 15 mai 2025 indiquant que les travaux pourraient être réalisés en 2027. Les propositions d'expertise reçues seront soumises au SIEPA pour vérification de la conformité. Demandes de devis auprès de LECOURT TP, MALANDIT, CLERET, GALISSAIRE et BEDOURET.

- *RANDONNÉE ENTRE-DEUX-MERS* : L'association demande à la commune de St Hilaire de la Noaille pour un départ et une arrivée le 12 avril 2026.
- *ÉTUDE COMPARATIVE MENUS CANTINE* : La commune a débuté une étude comparative sur 20 repas pour éventuellement la mise en place de la loi Egalim. Il apparaît que le coût d'un repas sans Egalim est à 2.80€ et avec Egalim 3.40€. Nous attendons des renseignements complémentaires avant de décider de la mise en place à compter de septembre.
- *TRAVAUX LOGEMENTS SOCIAUX* : La mairie a reçu l'accord pour le report de réalisation des travaux (subvention FONDS VERT et Conseil Départemental de la Gironde) jusqu'en mai 2026.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

Le maire,

Le secrétaire,
R. VILLETTE

Les conseillers municipaux